

"Collégialité et indépendance de la Commission européenne" dans Bulletin Quotidien Europe (12-13 janvier 1981)

Légende: Dans son éditorial des 12-13 janvier 1981, Emanuele Gazzo, directeur général de l'Agence Europe, critique le gouvernement britannique pour sa conception erronée de considérer que le commissaire de nationalité britannique a pour tâche principale de défendre les intérêts de son gouvernement. En même temps, il complimente le nouveau président de la Commission européenne, Gaston Thorn, pour son intervention sur le principe d'indépendance des membres du collège.

Source: Bulletin Quotidien Europe. dir. de publ. Gazzo, Emanuele ; Réd. Chef Riccardi, Ferdinando. 12-13.01.1981, n° 3054. Bruxelles: Agence Europe.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"collegialite_et_independance_de_la_commission_europeenne"_dans_bulletin_quotidien_europe_12_13_janvier_1981-fr-c15e6852-b6b5-4a9f-9c69-c8031e07f1e5.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Collégialité et indépendance de la Commission européenne

Paradoxalement (mais la chose ne nous a guère surpris) le nouveau président de la Commission a obtenu un succès personnel lors de sa conférence de presse de jeudi dans laquelle il a rendu compte de la "répartition des tâches" entre les Commissaires, et ceci malgré que cette opération ait été émaillée d'"incidents" dont le plus grave a été sans doute l'intervention personnelle de Mme Thatcher. Ceci est une illustration de l'importance de facteurs plus ou moins "impondérables" dans le jugement que l'on finit par porter sur les événements et sur les hommes, sans évidemment que cela signifie qu'une présentation habile justifie une médiocre politique, ou qu'une bonne politique cesse d'être telle parce qu'elle n'a pas été présentée avec brio.

Pour nous en tenir à la substance de l'opération dont il est question les remarques suivantes s'imposent :

- La première est que les querelles et contestations en vue de la "conquête" de portefeuilles présumés "intéressants" ou politiquement utiles ne sont pas une chose nouvelle. Il y a toujours eu des "nuits des longs couteaux" et ceci est en partie inhérent à la nature des choses et au caractère des hommes.

- La deuxième est que la querelle devient anormale c'est-à-dire "contraire à la norme" lorsque les interventions extérieures se manifestent de manière trop ouverte - comme cela a été le cas pour celle de Mme Thatcher qui n'est pas la première qui ait eu lieu, mais la première qui ait eu une telle publicité - ou trop "impérative".

- La troisième remarque à faire est que cette intervention pourrait être interprétée comme la preuve que le gouvernement britannique estime que le mandat du 30 mai n'est qu'une "opération budgétaire" organisant plus ou moins bien le "juste retour", ce qui n'est pas vrai, et que ce même gouvernement estime que le (ou les) Commissaire de nationalité britannique ait comme tâche principale de défendre les thèses et les intérêts de son gouvernement, ce qui n'est pas vrai non plus.

Ceci serait, en effet, non seulement contraire à la lettre et à l'esprit du Traité, mais extrêmement préjudiciable à la Communauté dans son ensemble et par conséquent à chacun des Etats membres. La Commission serait dégradée au niveau d'un Secrétariat technique et le dialogue communautaire, qui implique le jeu dialectique entre interlocuteurs différents, selon certaines règles, deviendrait sans objet. Il suffirait, en effet, de faire absorber les services de la Commission par les services du Secrétariat du Conseil et renvoyer les Commissaires à leurs chères occupations, nationales bien entendu. Reconnaissons toutefois que ce qui se passe est le résultat d'une longue déchéance dont la responsabilité ne revient pas uniquement aux adversaires "extérieurs" de l'"indépendance de la Commission, mais également à une progressive "renationalisation" des mentalités à "'intérieur" des Institutions à tous les échelons.

M. Thorn s'est défendu très bien. Mieux encore, il a défendu la Commission. En premier lieu, en s'exprimant très ouvertement et sans cachotteries. Secundo, en présentant la démarche du Premier ministre britannique comme étant une démarche d'"information". Tertio, en maintenant la décision qu'il avait prise et qui ne pouvait avoir d'autre définition que celle qu'il en a donnée. Et en dernier lieu, mais c'est le plus important, en expliquant que la Commission est un collègue et que les responsabilités particulières de chaque Commissaire sont inséparables de leurs responsabilités collectives. Il n'y a donc pas de "domaine réservé". M. Thorn a trouvé que des contacts entre le président de la Commission et un Premier ministre sont acceptables et normaux "dans certaines limites". Nous allons plus loin : ils peuvent être la preuve de l'importance que les gouvernements attribuent à la Commission. C'est en respectant les prérogatives de cette dernière en tant qu'"interlocuteur" et non pas en l'ignorant, qu'ils jouent le jeu communautaire . On peut se demander, en revanche, quel était ce matin, au moment de prêter serment devant la Cour de Justice, l'état d'esprit des Commissaires qui invoquent de temps en temps, ouvertement ou de manière dissimulée, l'intervention du gouvernement de leur pays... Et pourtant, comme nous le disait hier un néophyte de la Commission, M. Contogeorgis, la clarté de la formule du serment est si parfaite qu'aucune interprétation complaisante n'est possible...

Emanuele Gazzo.

